

ANCIENS COMBATTANTS CANADA

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Julian Fantino, C.P., député
Ministre des Anciens Combattants

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Anciens Combattants,
2014.

N° de catalogue V1-5/2014F-PDF

ISSN 2292-4183

BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1^{er} mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leur RPP respectif.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le [site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor](#)ⁱ.

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes – des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - [Rapport 15](#)ⁱⁱ) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - [Rapport 7](#)ⁱⁱⁱ) en 2012 – à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revus pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections :

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

La Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé « Faits saillants de la planification ». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités organisationnels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des

opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant, pour chaque organisation. Le lecteur trouvera également un lien les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le ministre des Finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes

Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou un organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental

Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépenses budgétaires et non budgétaires

Dépenses budgétaires – Les dépenses de fonctionnement et de capital; les paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et les paiements aux sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, les placements et les avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépense prévue

Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1^{er} février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)

Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète d'une année-personne dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Programme

Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé

Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada

Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'une organisation.

Secteurs de dépenses

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a [quatre secteurs de dépenses](#)^{iv} (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes d'une organisation (par exemple, les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

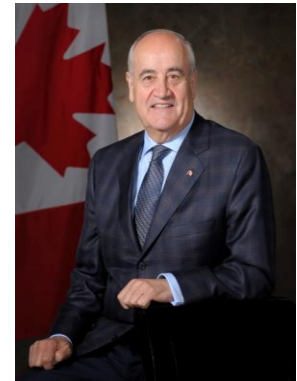
Table des matières

Message du ministre	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
Profil organisationnel.....	3
Contexte organisationnel	3
Raison d'être	3
Responsabilités	3
Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes (AAP)	6
Priorités organisationnelles	7
Analyse des risques.....	12
Dépenses prévues.....	14
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada	17
Tendances relatives aux dépenses du Ministère.....	18
Budget des dépenses par crédits votés	19
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).....	19
Section II : Analyse des programmes par résultats stratégiques	21
Résultat stratégique 1 : Mieux-être financier, physique et mental des anciens combattants admissibles.....	21
Programme 1.1 : Indemnités d'invalidité et de décès	21
Sous-programme 1.1.1 : Programme de pensions d'invalidité	23
Sous-programme 1.1.2 : Programme d'indemnités d'invalidité	25
Programme 1.2 : Programme de soutien financier.....	26
Sous-programme 1.2.1 : Avantages financiers	28
Sous-programme 1.2.2 : Allocation aux anciens combattants	30
Programme 1.3 : Programme de soins de santé et services de réinsertion.....	32
Sous-programme 1.3.1 : Réadaptation.....	34
Sous-programme 1.3.2 : Services de transition de carrière.....	36
Sous-programme 1.3.3 : Avantages pour soins de santé.....	37
Sous-programme 1.3.4 : Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)	38
Sous-programme 1.3.5 : Soins intermédiaires et soins de longue durée.....	40
Sous-programme 1.3.6 : Hôpital Sainte-Anne	42

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance	43
Programme 2.1 : Programme Le Canada se souvient	43
Sous-programme 2.1.1 : Éducation et sensibilisation du public	45
Sous-programme 2.1.2 : Cérémonies et activités.....	47
Sous-programme 2.1.3 : Partenariats et ententes de collaboration	49
Sous-programme 2.1.4 : Entretien des monuments commémoratifs et des cimetières	51
Sous-programme 2.1.5 : Programme de funérailles et d’inhumation	53
Résultat stratégique 3 : Les droits des anciens combattants relativement aux services et aux avantages qui satisfont à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants.....	55
Programme 3.1 : Bureau de l’ombudsman des vétérans	55
Services internes	57
Section III : Renseignements supplémentaires	59
État des résultats prospectif	59
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires	60
Dépenses fiscales et évaluations	60
Section IV : Coordonnées de l’organisation	61
Anciens Combattants Canada	61
Ombudsman des vétérans.....	61
Notes de fin de document	62

Message du ministre

Anciens Combattants Canada a un programme chargé à réaliser l'an prochain et les années subséquentes. Le présent rapport présente les plans qui permettront de répondre aux besoins des vétérans canadiens et de leurs familles. Pour la période de planification visée, nous continuerons de mettre l'accent sur les secteurs qui auront les répercussions les plus concrètes et les plus positives pour les personnes que nous avons l'honneur de servir.



Le Ministère examinera les secteurs des politiques et des programmes, notamment la Nouvelle Charte des anciens combattants, la santé mentale et l'emploi après le service militaire pour s'assurer que les vétérans reçoivent tout le soutien dont ils ont besoin et qu'ils méritent. Des renseignements clairs, un soutien rapide et sans souci et la commémoration du service et des sacrifices de ceux et celles qui ont porté l'uniforme de notre pays demeurent les principales priorités du Ministère.

Réduire la bureaucratie et offrir le meilleur service possible aux vétérans, à leurs familles et aux autres personnes qui ont besoin d'aide est un thème important. Le Ministère simplifie les processus, a davantage recours à la technologie et offre des renseignements dans un langage clair et simple. Un autre de nos engagements continus est le transfert de l'Hôpital Sainte-Anne au gouvernement du Québec.

Nous rendons hommage aux Canadiens et aux Canadiennes qui ont porté l'uniforme en commémorant leur service. Bon nombre d'activités sont prévues pour 2014 afin de souligner des jalons importants de l'histoire militaire, dont le centenaire du début de la Première Guerre mondiale (1914) et le 75^e anniversaire du début de la Seconde Guerre mondiale (1939). Au nom de tous nos vétérans d'hier et d'aujourd'hui, le Ministère s'emploie à ce que ces anniversaires importants soient célébrés comme il se doit.

Misant sur les activités décrites dans ce rapport, le Ministère continuera d'être à l'écoute de ceux dont les idées et les suggestions contribuent à façonner son orientation. Figurent dans cette liste l'ombudsman des vétérans et d'autres personnes dont la vision saura aider ACC pour la suite des choses.

Les vétérans de la nation sont chers au cœur des Canadiens et Canadiennes, et sont toujours prêts à nous faire part de leurs idées. J'accueille leurs commentaires avec plaisir et je me réjouis de continuer à travailler avec le personnel d'Anciens Combattants Canada au service des vétérans avec toute la dignité, l'honneur et l'équité qu'ils méritent.

Sincèrement,

L'honorable Julian Fantino, C.P., député
Ministre des Anciens Combattants

Section I: Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre : L'honorable Julian Fantino, C.P., député

Administrateur général : Mary Chaput, sous-ministre

Portefeuille ministériel : Anciens Combattants

Année de création : 1923

Principales autorités législatives :

- [Loi sur le ministère des Anciens Combattants](#)^v
- [Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes](#)^{vi}
(Nouvelle Charte des anciens combattants)
- [Loi sur les pensions](#)^{vii}

Contexte organisationnel

Raison d'être

Si le Canada est devenu un pays indépendant doté d'une identité unique, c'est en partie grâce à ses réalisations militaires. Anciens Combattants Canada (ACC) est chargé d'aider les personnes qui, par leurs valeureux efforts, nous ont légué cet héritage et ont contribué à la croissance du pays.

Le mandat d'ACC est énoncé dans la *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*. En effet, celle-ci confie au ministre d'Anciens Combattants le mandat de voir : « aux soins, au traitement ou à la réinsertion dans la vie civile de personnes ayant servi soit dans les Forces canadiennes ou dans la marine marchande du Canada, soit dans la marine, la marine marchande, l'armée de terre ou l'aviation de Sa Majesté, de personnes qui ont pris part, d'une autre manière, à des activités reliées à la guerre, et de personnes désignées [...] [et] aux soins de leurs survivants ou des personnes à leur charge ». ACC est également chargé de perpétuer le souvenir des réalisations et des sacrifices de ceux et de celles qui ont servi en temps de guerre, en temps de conflit armé et en temps de paix.

Responsabilités

Anciens Combattants Canada

Pour réaliser son mandat, ACC offre des services et des avantages qui répondent aux besoins des vétérans, d'autres personnes et de leurs familles. Les trois principaux rôles d'ACC sont les suivants :

- **Fournir** des prestations d'invalidité et du soutien financier : ACC administre des programmes qui reconnaissent et compensent la douleur et la souffrance résultant des invalidités liées au service. Il offre également un soutien financier et une assistance dans les cas où des invalidités liées au service ou susceptibles de mettre fin à une carrière touchent la capacité d'une personne de gagner sa vie.
- **Contribuer financièrement** aux soins de santé et aux services de réinsertion : ACC travaille avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour offrir l'accès à des programmes de santé visant à améliorer le mieux-être des vétérans et d'autres personnes admissibles et à favoriser l'autonomie. Il fournit également un soutien financier aux vétérans et à leurs familles afin de faciliter leur transition à la vie civile.
- **Catalyser** les activités commémoratives nationales et internationales : ACC perpétue le souvenir des réalisations et des sacrifices de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit armé et de paix, et fait valoir l'importance de ces efforts dans le contexte canadien actuel. Il contribue au souvenir des contributions des morts de guerre et des vétérans du Canada, et il assure l'entretien et le fonctionnement de 14 monuments commémoratifs en Europe.

Que fait Anciens Combattants Canada

ACC appuie les hommes et les femmes qui mettent leur vie en péril pour défendre ce pays et ses valeurs. Il offre des services et un soutien à plus de 200 000 personnes, y compris les anciens combattants et les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) et leurs familles et/ou survivants et les hommes et les femmes qui servent actuellement dans les FAC et leurs familles, ainsi que les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et ses vétérans, et d'autres personnes admissibles. Les programmes financiers et sociaux d'ACC comprennent : des prestations d'invalidité, des allocations, des services de représentation et de conseils juridiques, des soins médicaux et des activités de commémoration. Ces programmes visent à reconnaître les sacrifices consentis par tous les vétérans en temps de guerre et de conflit, et à offrir une compensation pour les torts qu'ils ont subis tels que des troubles physiques et affectifs ou des pertes financières. ACC offre également des services sociaux et des soins de santé novateurs, ainsi qu'une représentation et des conseils juridiques gratuits aux vétérans qui ne sont pas satisfaits de la décision du Ministère concernant leur demande de prestations d'invalidité.

La population de vétérans du Canada est diversifiée qui reflète de l'ampleur des contributions du Canada à la paix dans le monde. C'est important pour ACC de s'assurer que les services et avantages qu'il offre répondent efficacement aux besoins variés des personnes qu'il sert.

De plus, le Ministère rend hommage à tous les vétérans d'hier et d'aujourd'hui par l'entremise de la commémoration, en reconnaissant les services passés qu'ils ont rendus au Canada, et en gravant dans la mémoire de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes le souvenir de leurs réalisations et des sacrifices qu'ils ont consentis.

Ombudsman des vétérans

Le Bureau de l'ombudsman des vétérans aide les vétérans, les hommes et les femmes qui portent l'uniforme au sein des FAC, les membres et les anciens membres de la GRC, ainsi que leurs familles et d'autres personnes, à régler des problèmes rattachés à ACC et à la [*Déclaration des droits des anciens combattants*](#)^{viii}. L'ombudsman des vétérans est un agent impartial et indépendant. Il relève directement du ministre des Anciens Combattants et voit à ce que les vétérans, leurs représentants et leurs familles soient traités de façon équitable.

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

1 Résultat stratégique : Mieux-être financier, physique et mental des anciens combattants admissibles

1.1 Programme : Indemnités d'invalidités et de décès

1.1.1 Sous-programme : Programme de pensions d'invalidité

1.1.1.1 Sous-sous-programme : Pension d'invalidité

1.1.1.2 Sous-sous-programme : Allocation d'incapacité exceptionnelle

1.1.1.3 Sous-sous-programme : Allocation de traitement

1.1.1.4 Sous-sous-programme : Autres allocations

1.1.2 Sous-programme : Programme d'indemnités d'invalidité

1.1.2.1 Sous-sous-programme : Indemnités d'invalidité

1.1.2.2 Sous-sous-programme : Aide aux études

1.2 Programme : Programme de soutien financier

1.2.1 Sous-programme : Avantages financiers

1.2.1.1 Sous-sous-programme : Perte de revenus

1.2.1.2 Sous-sous-programme : Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes

1.2.1.3 Sous-sous-programme : Prestation de retraite supplémentaire

1.2.1.4 Sous-sous-programme : Allocation pour déficience permanente

1.2.2 Sous-programme : Allocation aux anciens combattants

1.3 Programme : Programme de soins de santé et services de réinsertion

1.3.1 Sous-programme : Réadaptation

1.3.2 Sous-programme : Services de transition de carrière

1.3.3 Sous-programme : Avantages pour soins de santé

1.3.3.1 Sous-sous-programme : Avantages pour soins de santé et services

1.3.3.2 Sous-sous-programme : Programme de soins de santé – Régime de soins de santé de la fonction publique

1.3.4 Sous-programme : Programme pour l'autonomie des anciens combattants

1.3.4.1 Sous-sous-programme : Programme pour l'autonomie des anciens combattants – soins à domicile et autres services

1.3.4.2 Sous-sous-programme : Programme pour l'autonomie des anciens combattants – Autres services

1.3.5 Sous-programme : Soins intermédiaires et soins de longue durée

1.3.5.1 Sous-sous-programme : Établissements non ministériels – Programme pour l'autonomie des anciens combattants

1.3.5.2 Sous-sous-programme : Établissements non ministériels – Soins de longue durée

1.3.6 Sous-programme : Hôpital Sainte-Anne

2 Résultat stratégique : Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance

2.1 Programme : Programme Le Canada se souvient

2.1.1 Sous-programme : Éducation et sensibilisation du public

2.1.2 Sous-programme : Cérémonies et activités

2.1.3 Sous-programme : Partenariats et ententes de collaboration

2.1.4 Sous-programme : Entretien des monuments commémoratifs et des cimetières

2.1.5 Sous-programme : Programme de funérailles et d'inhumation

3 Résultat stratégique : Les droits des anciens combattants relativement aux services et aux avantages qui satisfont à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants¹

3.1 Programme: Bureau de l'ombudsman des vétérans

Services internes

¹ Le Portefeuille inclut Anciens Combattants Canada et le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA). Le Bureau de l'ombudsman des vétérans fournit de l'information et un service d'aiguillage, et traite les plaintes, les questions d'ordre systémique et les nouveaux enjeux relatifs aux programmes et aux services fournis ou administrés par Anciens Combattants Canada. Le Bureau examine également les questions d'ordre systémique liées au TACRA.

Priorités organisationnelles

La présente section fournit un aperçu des priorités du Ministère pour 2014-2015. La liste porte sur les activités stratégiques déterminantes à l'heure actuelle pour l'exécution réussie du mandat d'ACC.

Anciens Combattants Canada

Priorité	Type	Résultat stratégique, programme ou sous-programme
Améliorer les services offerts aux vétérans et à leurs familles	<ul style="list-style-type: none"> • En cours 	<p>Résultat stratégique 1</p> <p>Programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.1 Indemnités d'invalidité et de décès ▪ 1.2 Programme de soutien financier ▪ 1.3 Programme de soins de santé et services de réinsertion
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>ACC a pour objectif d'offrir un accès efficace aux avantages et aux services et d'aider les vétérans et leurs familles à réussir leur transition de la vie militaire à la vie civile. Le Ministère continue d'offrir des services professionnels dispensés par des employés compétents qui comprennent la culture militaire. ACC continuera de réduire la bureaucratie de sorte à simplifier les politiques et les programmes et faciliter l'accès aux services.</p> <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer un examen complet de la Nouvelle Charte des anciens combattants, en portant plus particulièrement attention aux vétérans les plus grièvement blessés, au soutien offert aux familles et à la prestation des programmes; • Poursuivre la mise en œuvre, l'évaluation et l'amélioration de la stratégie d'ACC en matière de santé mentale, y compris son Plan d'action en prévention du suicide, en collaboration avec les partenaires; • Mettre en œuvre des normes nouvelles ou améliorées pour la prestation des services, tout en continuant de simplifier son processus décisionnel; • Collaborera avec les FAC et mettre en œuvre des initiatives nationales de formation visant à améliorer davantage les services de gestion de cas offerts aux vétérans; • Mettre en œuvre une stratégie complète destinée à résoudre l'itinérance chez les vétérans; • Collaborer avec d'autres ministères et partenaires pour mettre en œuvre des initiatives qui aident les vétérans à se trouver un emploi dans les secteurs public et privé; • Améliorer l'accessibilité en ligne des renseignements sur les programmes et les services offerts par ACC; 		

- Élaborer une stratégie intégrée pour offrir un soutien et un service en ligne plus rapide aux vétérans;
- Mettre en œuvre un cadre de recherche pour appuyer la prise de décisions.

Priorité	Type	Résultat stratégique, programme ou sous-programme
Honorer ceux et celles qui ont servi le Canada	<ul style="list-style-type: none"> • En cours 	Résultat stratégique 2 Programme <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2.1 Programme Le Canada se souvient
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Le rôle d'ACC, en partie, est d'exprimer l'immense gratitude de la nation à l'égard de ceux et celles qui ont protégé les valeurs canadiennes et ont contribué à l'essor de notre nation en temps de guerre, de conflit armé et de paix, ce qu'ACC accomplit en partie par l'entremise de la commémoration. Les vétérans, tant ceux du temps de guerre que de l'ère moderne, sont directement liés à l'histoire et à l'identité canadienne.</p> <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Souligner le 100^e anniversaire de la Première Guerre mondiale et le 75^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que d'autres jalons militaires importants; • Commémorer les missions des Forces armées canadiennes menées après la guerre de Corée et sensibiliser davantage à l'héritage des vétérans canadiens; • Entamer les travaux liés au nouveau centre d'accueil permanent au Monument national du Canada à Vimy, en France, dont l'ouverture est prévue pour le 100^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy (le 9 avril 2017). 		

Priorité	Type	Résultat stratégique, programme ou sous-programme
Transfert de l'Hôpital Sainte-Anne	<ul style="list-style-type: none"> • En cours 	Résultat stratégique 1 Programme <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.3 Programme de soins de santé et services de réinsertion <ul style="list-style-type: none"> ○ Sous-programme 1.3.6 Hôpital Sainte-Anne
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Le gouvernement du Canada a pour politique, depuis longtemps déjà, de transférer ses hôpitaux aux provinces, et respectant ainsi les compétences provinciales pour ce qui est des soins de santé. L'Hôpital Sainte-Anne est le dernier hôpital pour vétérans appartenant encore au gouvernement fédéral.</p> <p>Le transfert de cet établissement au gouvernement du Québec présente de nombreux avantages : expertise de l'Hôpital Sainte-Anne en matière de gériatrie et de psychogériatrie; optimisation des offres d'emploi pour le personnel courant; augmentation de l'espace hospitalier pour des patients autres que les vétérans. La priorité du gouvernement du Canada, avant et après transfert, est de s'assurer que les vétérans admissibles conservent leur priorité d'accès à l'Hôpital Sainte-Anne, continuent de recevoir des soins exceptionnels ainsi que des services dans la langue officielle de leur choix. Le niveau de soins offerts aux vétérans ne sera en aucun cas compromis.</p> <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les considérations clés vont continuer d'être : l'accès prioritaire des vétérans à des soins et des services de haute qualité, les intérêts des employés de l'Hôpital et les langues officielles; • Veiller à ce que les vétérans, les employés et les autres intervenants soient informés du processus; • Maximiser la capacité de l'Hôpital Sainte-Anne, de sorte à continuer d'offrir des soins et des services, et de maintenir le niveau d'expertise de son personnel. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique, programme ou sous-programme
Moderniser le Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • En cours 	Programme <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.1 Services internes
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>La population de vétérans est en train de changer, et il en va de même pour les besoins et les services des vétérans et de leurs familles. Pour répondre aux besoins et aux attentes de plus en plus complexes des vétérans, le Ministère doit transformer fondamentalement sa culture, ses systèmes et ses processus existants pour faciliter l'accès des vétérans aux prestations et aux services.</p> <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la capacité technologique d'offrir des avantages et des services; • Moderniser et mettre à niveau les systèmes et les services internes qui appuient la normalisation des systèmes et services de soutien du gouvernement du Canada; • Améliorer l'intégration de la structure interne du Ministère afin d'appuyer l'efficacité et l'adaptabilité; • Élaborer une méthode pour déterminer les coûts des modes de prestation qui appuient la prise de décision et pour produire des rapports connexes; • Continuer à encourager le personnel à participer à l'Objectif 2020 ainsi qu'à l'élaboration d'une vision claire et commune de la manière dont la fonction publique du Canada devrait évoluer d'ici 2020 et au-delà. 		

Bureau de l'ombudsman des vétérans

Priorité	Type	Résultat stratégique, programme ou sous-programme
Favoriser le traitement juste de la communauté des vétérans	<ul style="list-style-type: none"> • En cours 	Résultat stratégique 3 Programme <ul style="list-style-type: none"> • 3.1 Bureau de l'ombudsman des vétérans
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Le Bureau de l'ombudsman des vétérans (BOV) se veut la voix indépendante de tous ceux et celles qui reçoivent des services du Ministère : les vétérans, les hommes et les femmes qui portent l'uniforme et leurs familles, ainsi que les membres actuels et ex-membres de la GRC. Son mandat est de veiller au respect des droits énoncés dans la Déclaration des droits des anciens combattants. Le BOV s'assure que ces personnes sont traitées avec équité lors d'un conflit avec ACC, et il veille à évaluer les résultats de ses interventions. Le BOV considère l'équité comme un résultat objectivement mesurable en termes de pertinence, de caractère suffisant et d'accessibilité des avantages et des services qui ont été mis en place pour répondre aux besoins de ces personnes.</p> <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir de façon précoce dans les questions portées à son attention de sorte que la résolution des plaintes, le traitement des demandes de renseignements et les aiguillages soient effectués en temps opportun; • Se pencher sur les problèmes émergents et d'ordre systémique touchant les programmes d'ACC et leur prestation; • Tenir des consultations publiques (des forums en ligne, des rencontres publiques et des tribunes) pour mobiliser les gens que sert ACC dans le cadre de discussions traitant des enjeux et des priorités; • Mobiliser les vétérans, les militaires actifs, la GRC, les familles de même que les Canadiens par l'entremise des médias sociaux; • Répondre de façon indépendante aux demandes par l'entremise de la Loi sur l'accès à l'information^{ix} et de la Loi sur la protection des renseignements personnels^x. 		

Analyse des risques

Anciens Combattants Canada continue de moderniser ses processus d'affaires pour offrir un service meilleur et plus rapide aux vétérans et à leurs familles ainsi que le soutien dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Il nous est extrêmement important d'aider les vétérans à effectuer la transition vers la vie civile puisque nous servons un plus grand nombre de vétérans de l'ère moderne. À l'appui de cet objectif, le Ministère continue d'améliorer son approche de gestion intégrée du risque, qui permet d'établir des liens avec les plans, les priorités, le rendement et les résultats et d'en rendre compte à la haute direction.

Le tableau ci-dessous indique les trois principaux risques externes du Ministère et les mesures qui sont prises pour les atténuer.

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
<p>1. Prestation des services et Programmes : Le risque premier atténué par le Ministère est que la modernisation du mode de prestation des services d'ACC ne soit pas terminée comme prévu et ne réponde pas aux besoins des vétérans, des membres des FAC et de leurs familles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec le ministère de la Défense nationale afin d'assurer la prestation fluide des avantages et des services durant la transition. • Surveiller les prévisions, les normes de service et les données sur le rendement pour veiller à la prestation efficace des services. • S'assurer que les bons contrats sont en place et offrent les services dont ACC a besoin. • Simplifier les processus pour réduire la complexité, la redondance et respecter les échéanciers. • Continuer d'accroître le recours à la technologie. • Investir dans la formation du personnel pour s'assurer que ses compétences sont conformes aux compétences requises. • Accroître la collaboration entre l'administration centrale d'ACC et d'autres bureaux à l'échelle du pays pour assurer la mise en place de services de gestion de cas appropriés. 	Résultat stratégique 1
<p>2. Transformation - partenariats : En dépit des avantages généraux, la prestation de services de qualité risque d'être affectée en raison de la dépendance croissante d'ACC envers les partenaires et les fournisseurs de service des administrations fédérale, provinciales et municipales et également du secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec les partenaires et les intervenants pour gérer les perceptions et faire connaître les changements apportés dans d'autres administrations. • Collaborer avec le ministère de la Défense nationale pour garantir la prestation harmonieuse des avantages et des services durant la transition. • Veiller à ce qu'il y ait une planification préliminaire et une prise de décisions en temps opportun de sorte que les modes de prestation appropriés soient en place. 	Résultats stratégiques 1 et 2

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
<p>3. Transfert de l'Hôpital Sainte-Anne : Bien que les progrès se poursuivent, il existe un risque que le transfert réussi de l'Hôpital Sainte-Anne à la province de Québec ne se produise pas dans le respect de l'échéancier prévu du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler tout changement ou toute mise à jour liée au projet. • Établir des partenariats avec des secteurs d'ACC et d'autres ministères fédéraux afin d'atténuer toute perte possible d'expertise organisationnelle. • Continuer de faire appel à des groupes de travail intergouvernementaux en vue d'échanger de l'information et de déterminer d'éventuels enjeux et de les régler rapidement. • Se servir des deux évaluations des facteurs relatifs à la vie privée menées afin de cerner les risques et les stratégies d'atténuation concernant l'échange de renseignements avec le gouvernement du Québec. 	<p>Résultat stratégique 1</p> <p>Sous-sous-programme 1.3.6</p>

Anciens Combattants Canada dispose d'une stratégie de gestion intégrée des risques bien élaborée qui l'appuie dans ses activités de prise de décisions et d'établissement des priorités. Nous avons accordé une plus grande importance à la gestion réussie des risques et des possibilités dans le cadre de l'identification et l'examen trimestriels des risques organisationnels, permettant ainsi à la haute direction d'examiner les répercussions de ses décisions à la lumière des risques cernés.

La composition de la communauté des vétérans change constamment. ACC continue de surveiller tout manque d'harmonisation possible entre ses programmes et services et les besoins changeants des vétérans et de leurs familles. Il continue de gérer son environnement interne afin d'appuyer un processus décisionnel éclairé, et établit d'autres partenariats pour que les programmes et les services soient offerts avec efficacité et en temps opportun.

Pour ce qui est du transfert de l'Hôpital Sainte-Anne à la province de Québec, ACC atténuera tous les risques qui pourraient avoir une incidence sur la qualité et la continuité des soins offerts aux vétérans. Des stratégies sont mises en place pour veiller à ce que les vétérans continuent d'avoir la priorité d'accès à l'hôpital et de recevoir des soins et des services de qualité exceptionnelle dans la langue de leur choix.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues—En dollars)

	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
Anciens Combattants Canada	3 571 188 757	3 571 188 757	3 561 395 194	3 574 363 678
Bureau de l'ombudsman des vétérans	5 790 009	5 790 009	5 790 009	5 790 009

Ressources humaines (Équivalent temps plein—ETP)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Anciens Combattants Canada	2 796	2 755	2 755
Bureau de l'ombudsman des vétérans	38	38	38

Sommaire de planification budgétaire pour les Résultats stratégiques et les Programmes (En dollars)

Résultat stratégique, Programme et Services internes	Dépenses réelles 2011-2012 ²	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
Résultat stratégique 1 : Mieux être financier, physique et mental des anciens combattants admissibles							
1.1 Indemnités d'invalidité et de décès	2 261 126 982	2 141 827 143	2 135 114 341	2 131 096 720	2 131 096 720	2 113 602 522	2 104 005 522
1.2 Programme de soutien financier		120 356 006	163 923 937	223 360 801	223 360 801	257 306 770	293 504 770
1.3 Programme de soins de santé et services de réinsertion	1 106 438 704	1 095 616 261	1 165 829 588	1 100 616 904	1 100 616 904	1 082 826 508	1 069 900 758
Résultat Stratégique 1 Sous-total	3 367 565 686	3 357 799 410	3 464 867 866	3 455 074 425	3 455 074 425	3 453 735 800	3 467 411 050
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance							
2.1 Programme Le Canada se souvient	42 869 069	42 969 111	44 970 211	50 034 622	50 034 622	43 112 623	42 700 623
Résultat stratégique 2 Sous-total	42 869 069	42 969 111	44 970 211	50 034 622	50 034 622	43 112 623	42 700 623
Résultat stratégique 3 : Les droits des anciens combattants relativement aux services et aux avantages qui satisfont à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants							
3.1 Bureau de l'ombudsman des vétérans	5 644 498	5 073 438	6 092 487	5 790 009	5 790 009	5 790 009	5 790 009
Résultat stratégique 3 Sous-total	5 644 498	5 073 438	6 092 487	5 790 009	5 790 009	5 790 009	5 790 009
Services internes							
Services internes Sous-total	81 007 997	80 385 882	68 148 247	66 079 710	66 079 710	64 546 771	64 252 005
Total	3 497 087 250	3 486 227 841	3 584 078 811	3 576 978 766	3 576 978 766	3 567 185 203	3 580 153 687

² En 2012-2013 la structure de l'Architecture d'alignement des programmes du Ministère a été modifiée de deux à trois programmes sous le résultat stratégique 1.

Anciens Combattants Canada s'acquitte de son mandat au moyen de trois résultats stratégiques ainsi que de services internes qui appuient les programmes et d'autres obligations de l'organisation.

Le premier résultat stratégique du Ministère est d'offrir des programmes pour le mieux-être financier, physique et mental des vétérans admissibles. Les programmes associés à ce résultat stratégique sont exécutés grâce à des subventions, des contributions et des fonds d'exploitation, et représentent près de 97 % des dépenses prévues du Ministère pour les exercices 2014-2015 à 2016-2017. Les dépenses prévues relativement aux indemnités d'invalidité et de décès et au Programme de soins de santé et services de réinsertion diminuent chaque année lorsqu'on les compare aux dépenses prévues pour 2013-2014. Cela est dû à la diminution du nombre de vétérans du temps de guerre bénéficiant de certains programmes traditionnels du Ministère, atténuée en partie par une augmentation du nombre de vétérans de l'ère moderne bénéficiant des programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Les dépenses réelles et prévues relativement au Programme de soutien financier continuent d'augmenter principalement en raison du nombre accru de vétérans et de membres de famille ainsi que d'autres bénéficiaires qui participent aux programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Le deuxième résultat stratégique du Ministère vise à s'assurer que les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance. Les programmes associés à ce résultat stratégique sont exécutés grâce à des subventions, des contributions et des fonds d'exploitation. Les dépenses réelles et prévues pour ce résultat stratégique sont relativement stables, sauf les dépenses prévues pour 2014-2015. L'augmentation prévue pour 2014-2015 est en grande partie attribuable au budget approuvé de 4 millions de dollars relatif à des projets de publicité, à un financement accru pour augmenter les indemnités pour frais funéraires accordées aux vétérans, et au financement pour appuyer la construction d'un nouveau centre d'accueil permanent au Monument national du Canada à Vimy, en France.

Le troisième résultat stratégique du Ministère vise à s'assurer que les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui satisfont à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants. Ce résultat stratégique est exécuté grâce à des fonds d'exploitation. Sur un horizon de planification de trois ans, les dépenses prévues sont stables et connaissent une faible baisse lorsqu'on les compare aux dépenses prévues pour 2013-2014.

Le Ministère a également besoin de services internes afin d'appuyer les exigences de programmes et d'autres obligations de l'organisation. Les services internes sont exécutés grâce à des fonds d'exploitation. Tel qu'illustré dans le Sommaire de la planification budgétaire, les dépenses réelles et prévues diminuent chaque année à mesure que le Ministère continue de réaliser des économies sur le plan de l'efficacité des opérations. Ces réductions sont liées à la mise en œuvre des mesures d'économie du budget de 2012 et à la mise en œuvre de l'initiative Réduire les formalités administratives du ministre des Anciens Combattants.

Des hausses de dépenses réelles, si nécessaire, seront obtenues par la voie du Budget supplémentaire des dépenses.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental^{xi}
(En dollars)

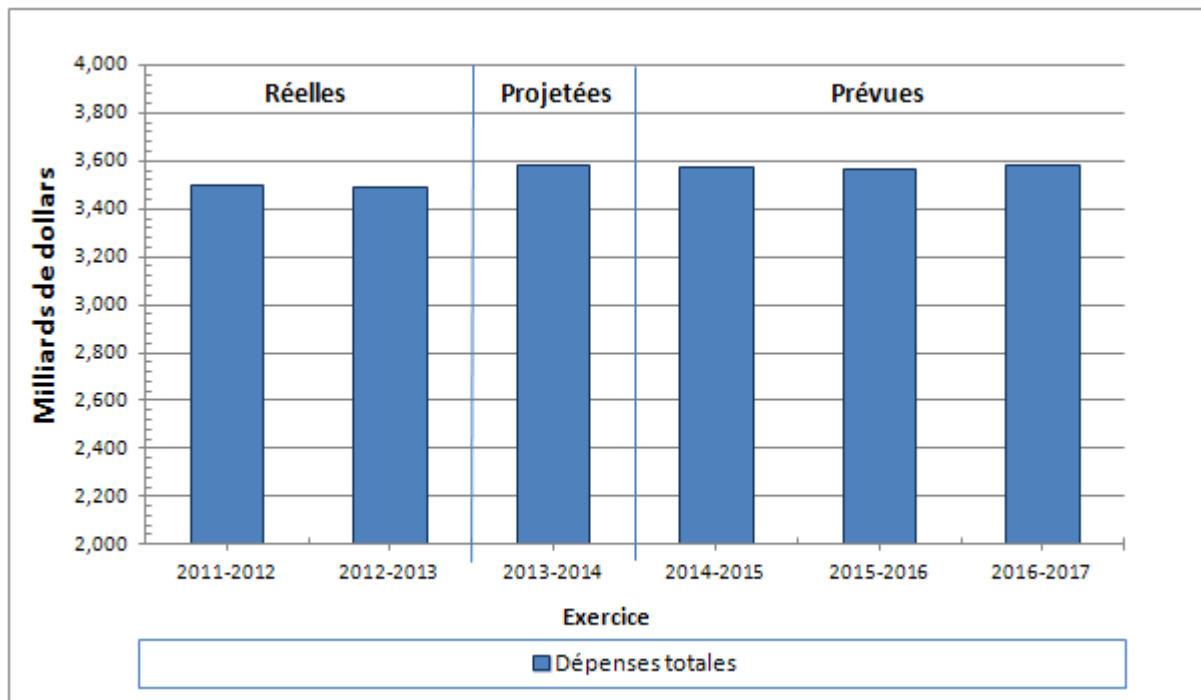
Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
1) Mieux-être financier, physique et mental des anciens combattants admissibles	1.1 Indemnités d'invalidité et de décès	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	2 131 096 720
	1.2 Programme de soutien financier	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	223 360 801
	1.3 Programme de soins de santé et services de réinsertion	Affaires sociales	Des Canadiens en santé	1 100 616 904
2) Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance	2.1 Programme Le Canada se souvient	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	50 034 622
3) Les droits des anciens combattants relativement aux services et aux avantages qui satisfont à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants	3.1 Bureau de l'ombudsman des vétérans	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	5 790 009

Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (En dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	2 360 247 530
Affaires sociales	1 150 651 526
Affaires internationales	-
Affaires gouvernementales	-

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère



Le budget d'Anciens Combattants Canada fluctue d'un exercice à l'autre en raison de la nature de ses programmes, qui sont axés sur la demande ainsi que sur le besoin et l'admissibilité des vétérans. Autrement dit, un vétéran qui a droit à un avantage recevra cet avantage, qu'il y ait dix vétérans qui en font la demande ou 10 000.

Le total des dépenses prévues pour l'exercice 2014-2015 se chiffre à 3,577 milliards de dollars. La majorité des dépenses projetées serviront à atteindre les résultats escomptés des trois objectifs stratégiques avec seulement 1,9 % affectées aux services internes. Les dépenses prévues sont relativement stables au cours des deux prochaines années, avec une diminution de 9,8 millions en 2015-2016 avant d'augmenter de 13 millions en 2016-2017.

Le Ministère continue de constater une augmentation du nombre de vétérans des Forces armées canadiennes qui bénéficient des programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Il note en revanche une diminution du nombre de vétérans ayant servi en temps de guerre, dont l'âge moyen est de 88 ans. En 2014-2015, plus de 90 % de son budget (3,257 milliards de dollars) représente les paiements versés aux vétérans, à leurs familles et à d'autres individus.

Les dépenses prévues en termes de subventions et de contributions du Ministère ont augmenté de plus de 113 millions de dollars en 2013-2014 lorsqu'on les compare aux dépenses réelles de 2012-2013. Cela est dû à l'augmentation de la demande liée aux programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants, atténuée en partie par la diminution de la demande liée aux programmes traditionnels du Ministère. Les prévisions pour les programmes de subventions et de

contributions ne changent pas beaucoup de 2013-2014 à 2016-2017 (2,692 milliards de dollars à 2,705 milliards de dollars). Toutefois, les dépenses prévues pour les programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants continuent d'augmenter, alors que celles pour les programmes traditionnels continuent de diminuer.

De plus, pendant que les dépenses relatives aux avantages et aux services offerts aux vétérans augmentent, les coûts de fonctionnement diminuent à mesure que le Ministère reconnaît le besoin de moderniser et de transformer sa façon de mener ses activités. Les économies sur le plan administratif découlent de l'initiative Réduire les formalités administratives du Ministère et d'autres mesures d'efficience. Ces initiatives permettent au Ministère d'offrir le même niveau d'avantages et de services aux vétérans, tout en réduisant les coûts administratifs.

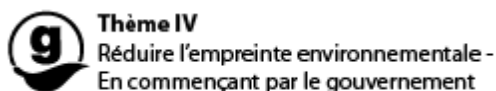
Budget des dépenses par crédits votés

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels d'Anciens Combattants Canada, prière de consulter le [Budget principal des dépenses 2014-2015](#)^{xii}.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2013-2016](#)^{xiii}, déposée le 4 novembre 2013, oriente les activités de développement durable du gouvernement du Canada pour la période de 2013-2016. La SFDD présente les priorités du développement durable à l'échelle fédérale du Canada pour une période de trois ans, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD).

Anciens Combattants Canada contribue au thème IV – Réduire l'empreinte environnementale en commençant par le gouvernement], tels qu'indiqués par les identificateurs visuels ci-dessous.



Ces contributions sont des composantes des programmes et des sous-programmes suivants, et sont expliquées plus à fond dans la section II :

- Programme 4.1 Services internes

Anciens Combattants Canada s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Vous pourrez obtenir de plus amples renseignements sur les activités d'Anciens Combattants Canada à l'appui du développement durable en consultant la section II du présent RPP et du [site web d'Anciens Combattants Canada](#)^{xiv}. Pour obtenir plus de détails sur la Stratégie, veuillez consulter le site Web de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)^{xv}.

Section II: Analyse des programmes par résultats stratégiques

Résultat stratégique 1

Mieux-être financier, physique et mental des anciens combattants admissibles

Programme 1.1 : Indemnités d'invalidité et de décès

Description : Ce programme vient en aide aux anciens combattants et aux vétérans, aux membres des Forces armées canadiennes et aux membres de leurs familles admissibles – survivants, conjoint ou conjoint de fait, personnes à leur charge – ainsi qu'aux civils admissibles dont la vie a été affectée de manière permanente à la suite de services rendus à leur pays. Pour reconnaître les conséquences des invalidités ou décès liées aux services rendus, une indemnité est versée sous la forme de : une pension d'invalidité mensuelle; d'indemnités d'invalidité forfaitaires, d'un paiement annuel ou d'une combinaison des deux; et d'allocations mensuelles. Le montant est accordé en fonction de la gravité de l'incapacité et de son impact sur le fonctionnement quotidien. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.



Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
2 131 096 720	2 131 096 720	2 113 602 522	2 104 005 522

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
582,0	578,0	578,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les invalidités liées au service des anciens combattants et vétérans admissibles sont reconnues	Le pourcentage de décisions favorables rendues concernant des prestations d'invalidité ne nécessitant pas de révisions ou d'appels	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Rationalisation des processus

ACC améliorera les délais d'accès aux avantages en simplifiant ses processus opérationnels et en recourant encore plus à la technologie. Le délai de traitement des premières demandes sera réduit davantage.

Amélioration des communications

Le Ministère continuera de mettre en œuvre son cycle d'examen des politiques quadriennal dans le cadre duquel 25 % des politiques sont examinées chaque année et diffusées sur le site Web d'ACC pour veiller à ce que les vétérans aient facilement accès aux renseignements sur les avantages et les services auxquels ils ont droit.

En s'appuyant sur les améliorations importantes déjà apportées, ACC continuera d'améliorer les lettres relatives aux prestations d'invalidité et les formulaires de demande pour s'assurer que ces documents sont rédigés en langage clair et simple et donc plus facile à comprendre.

Optimisation de la technologie

ACC recourra davantage aux outils en ligne. Cela comprend donner aux vétérans l'accès en ligne à l'information sur les avantages et les processus de demande, et à leur permettre de présenter une demande en ligne par l'entremise de *Mon dossier ACC*.

Bureau de services juridiques des pensions

Le Bureau de services juridiques des pensions réduira ses dépenses relatives aux fonctions de gestion et réaffectera les ressources aux services directs offerts aux vétérans.

Sous-programme 1.1.1 : Programme de pensions d'invalidité

Description : Ce programme, en guise de reconnaissance, donne une compensation aux anciens combattants admissibles, aux membres des Forces armées canadiennes et aux vétérans qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1^{er} avril 2006, aux survivants et personnes à leur charge ainsi qu'aux civils qui subissent les effets d'un handicap ou d'une mort imputables au service militaire. Une indemnité est versée sous la forme d'une pension d'invalidité mensuelle. Les bénéficiaires de cette pension qui sont hospitalisés ou qui reçoivent des soins ambulatoires en raison de leur état sont indemnisés et peuvent recevoir une allocation supplémentaire pour la période des soins. Ce programme indemnise également les bénéficiaires qui ressentent les effets d'un handicap dans leur vie personnelle que ce soit pour leurs vêtements, les besoins d'assistance pour répondre à leurs besoins personnels et pour des besoins de soins de santé exceptionnels. Cette indemnité est donnée mensuellement. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1 569 540 360	1 512 421 761	1 455 421 761

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
291,0	289,0	289,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les anciens combattants admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande de pension d'invalidité	Le pourcentage de décisions d'invalidité rendues en 12 semaines	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Rationalisation des processus

ACC met en œuvre de nouveaux processus opérationnels pour permettre un accès plus rapide aux prestations d'invalidité pour les vétérans. Les nouvelles demandes ayant trait à l'hypoacousie et/ou aux acouphènes de même que les affections du genou (une seule affection) sont désormais directement transmises au preneur de décisions. Le Ministère prévoit étendre l'application de ce processus à d'autres invalidités.

Traitement accéléré des décisions à l'égard des vétérans à risque

Le Ministère améliore les méthodes pour traiter plus rapidement les décisions à l'égard des vétérans qui font face à des situations critiques, y compris les vétérans qui ont des besoins en santé mentale.

Optimisation de la technologie

Améliorer le service aux vétérans à l'aide de la technologie demeure une initiative clé et continue du Ministère. Les efforts déployés visent la numérisation des dossiers de service et les dossiers médicaux de Bibliothèque et Archives Canada et du ministère de la Défense nationale, ainsi que l'accès électronique aux services d'ACC aux points de service de Service Canada.

Accès direct aux preneurs de décisions

En plus d'offrir de l'aide aux vétérans pour remplir les demandes, les preneurs de décisions d'ACC téléphoneront directement les vétérans avant de prendre une décision négative, s'il semble que des renseignements importants ne sont pas dans la demande.

Sous-programme 1.1.2 : Programme d'indemnités d'invalidité

Description : Selon la Nouvelle Charte des anciens combattants en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006, ce programme reconnaît et indemnise les membres des Forces armées canadiennes et les vétérans qui sont admissibles. Dans certains cas, le programme indemnise également le conjoint ou conjoint de fait survivant ainsi que les enfants à charge survivants. Les indemnités sont données en cas de décès, de détention et pour les effets non économiques d'une invalidité liée au service, y compris la douleur et la souffrance, la perte fonctionnelle et les effets d'une déficience permanente sur la vie des membres des Forces armées canadiennes, des vétérans et de leurs familles. Ce programme reconnaît et dédommage également les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité qui ressentent les effets qu'un handicap peut avoir sur leurs vêtements. Cette indemnité est versée sous la forme d'une somme forfaitaire, d'un ou de paiements annuels ou d'une combinaison des deux, et d'une allocation mensuelle pour vêtements. Une aide aux études est prévue pour les enfants ou les personnes à charge de vétérans ou de membres des Forces armées canadiennes décédés en raison de leur service militaire. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
561 556 360	601 180 761	648 583 761

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
291,0	289,0	289,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'indemnité d'invalidité	Le pourcentage de décisions au sujet des indemnités d'invalidité rendues en 12 semaines	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Les faits saillants de la planification du sous-programme 1.1.1 s'appliquent également au présent sous-programme.

Programme 1.2 : Programme de soutien financier

Description : Ce programme offre une allocation de soutien du revenu pour les anciens combattants et vétérans des Forces armées canadiennes admissibles, les civils admissibles et leurs survivants. L'objectif de ce programme est de s'assurer que les bénéficiaires profiteront d'un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Il reconnaît les effets du service en temps de guerre pour les anciens combattants ayant servi en temps de guerre. Ce soutien au revenu peut être versé sous forme d'une allocation mensuelle aux anciens combattants. Le programme prévoit également un soutien économique pour les vétérans des Forces armées canadiennes, leurs survivants, leur conjoint ou conjoint de fait et les personnes à leur charge. L'objectif est de contrer l'impact que pourrait avoir une fin de carrière, une blessure subie en service ou un décès sur la capacité d'un vétéran des Forces armées canadiennes à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. L'indemnité est fournie sous la forme d'un paiement de soutien du revenu mensuel. Une indemnité forfaitaire de retraite complémentaire est offerte à ceux souffrant d'une invalidité totale et permanente. Il existe aussi une allocation mensuelle pour ceux qui souffrent d'une invalidité grave et permanente. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.



Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
223 360 801	223 360 801	257 306 770	293 504 770

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
39,0	38,0	38,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les besoins des vétérans et d'autres bénéficiaires admissibles en matière de nourriture, logement, vêtements, soins de santé et déplacement sont comblés	Le pourcentage de vétérans bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus dont le revenu est supérieur ou égal à 5 % des mesures de faible revenu ³	90 %	31 mars 2015

³ La mesure de faible revenu (MFR) est une mesure relative du faible revenu qui compare les ménages de même taille. On définit la MFR comme étant la moitié du revenu familial médian. À titre d'exemple, avant impôt, la MFR en 2011 était de 45 440 \$ pour une famille de quatre.

Faits saillants de la planification**Rationalisation des processus**

De la formation et un soutien opportun de spécialistes seront offerts aux employés au titre du Programme de soutien financier pour s'assurer qu'ils ont les connaissances nécessaires pour répondre aux demandes de renseignements des vétérans, des membres de famille et des autres personnes qui reçoivent des services du Ministère.

Amélioration des communications

ACC continuera de procéder à l'examen et à la simplification de ses documents écrits, y compris de son site Web, des formulaires de demande et de la correspondance, pour qu'ils soient plus clairs et faciles à comprendre. Tous les formulaires et les lettres seront rédigés en langage simple et clair.

Sous-programme 1.2.1 : Avantages financiers

Description : Le programme apporte un soutien économique aux vétérans admissibles, aux survivants, au conjoint ou au conjoint de fait et aux personnes à leur charge pour contrer l'impact économique d'une fin de carrière, d'une blessure en service ou d'un décès sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. Un soutien est accordé à ceux qui sont admissibles au Programme de réadaptation; ceux qui ont terminé le programme et n'ont pas encore trouvé d'emploi; ceux qui étaient admissibles au programme, mais qui sont incapables d'y participer en raison d'une déficience permanente et grave; ceux qui ont reçu des indemnités d'invalidité en raison d'un état physique ou mental ayant provoqué des déficiences graves et permanentes pour lesquelles des services de réadaptation étaient approuvés. L'indemnité est fournie sous la forme de paiements mensuels de soutien au revenu. Un montant forfaitaire de prestation de retraite supplémentaire est offert à ceux qui souffrent d'une invalidité totale et permanente. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
207 068 831	242 410 454	279 452 454

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
33,1	32,3	32,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans et d'autres bénéficiaires admissibles sont en mesure de payer : nourriture, logement, vêtements, soins de santé et déplacement sont comblés	Le pourcentage de vétérans des Forces armées canadiennes signalant que le revenu touché pendant le programme de réadaptation suffisait à répondre aux dépenses de base de la vie quotidienne	70 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Offre de soutien en ligne

ACC a créé plusieurs vidéos (qui seront publiées sur le site Web) qui informent les vétérans sur l'allocation pour perte de revenus et les guident tout au long du processus de demande.

Amélioration des processus

Le Ministère élabore un processus de vérification du revenu annuel qu'il mettra en œuvre auprès des bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus. Grâce à ce processus, on s'assurera que les bénéficiaires reçoivent le bon montant de soutien financier.

Sous-programme 1.2.2 : Allocation aux anciens combattants

Description : Ce programme représente une forme d'aide financière offerte aux anciens combattants, aux anciens combattants de la marine marchande et aux civils admissibles et à leurs survivants, personnes à charge et orphelins. En reconnaissance des services en temps de guerre, les personnes admissibles reçoivent un revenu mensuel régulier pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. L'admissibilité à ce programme est déterminée en tenant compte du service en temps de guerre d'un ancien combattant ou d'un civil admissible, de l'âge ou de l'état de santé, de revenu familial et du lieu de résidence. En outre, un conjoint survivant, conjoint de fait survivant ou un orphelin peut bénéficier de l'Allocation aux anciens combattants. Les bénéficiaires de l'Allocation aux anciens combattants doivent faire rapport de toutes leurs sources de revenus sur une base annuelle et signaler tous les changements qui se produisent dans leurs sources de revenus, au moment où ils se produisent. Les bénéficiaires de l'Allocation aux anciens combattants sont également admissibles à une aide financière du Fonds de secours en cas d'urgences ou d'événements imprévus. Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils, Aide accordée en conformité avec les dispositions du *Règlement sur le fonds de secours*, Aide aux anciens combattants canadiens outre-mer, Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants (obligation légale), Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays (obligation légale), Remboursements, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur les indemnités de services de guerre* (obligation légale) et Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les indemnités de services de guerre* (obligation légale).

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
16 291 970	14 896 316	14 052 316

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
5,9	5,7	5,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les anciens combattants et leurs survivants admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'allocation d'ancien combattant	Le pourcentage de décisions relatives à l'allocation d'ancien combattant rendues en 4 semaines	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification**Arrêt de la déduction des prestations d'invalidité**

Étant donné que la pension d'invalidité n'est plus déduite dans le calcul de l'allocation aux anciens combattants (AAC), un plus grand nombre d'anciens combattants deviendront admissibles aux versements mensuels de l'AAC et aux avantages connexes (dont les avantages pour soins de santé et les services du Programme pour l'autonomie des anciens combattants).

De plus, les anciens combattants qui résident dans des établissements de soins de longue durée pourraient recevoir des subventions plus élevées pour couvrir leurs frais d'hébergement et de repas; les anciens combattants et les membres de famille pourraient également recevoir des versements d'AAC plus élevés.

Programme 1.3 : Programme de soins de santé et services de réinsertion

Description : Ce programme vise à améliorer ou à préserver le bien-être physique, mental et social des anciens combattants et des vétérans, du personnel de réserve en service de catégorie A ou en service de catégorie B pour 180 jours ou moins dans les Forces armées canadiennes et des civils admissibles, ainsi que celui de leurs survivants et personnes à charge et d'autres personnes admissibles, à favoriser l'autonomie, et à offrir un continuum de soins pour faire en sorte que ces personnes demeurent à leur résidence et au sein de leur collectivité. Ce programme donne accès à des services de réadaptation, à des services d'aide à l'emploi, à des soins de santé, à des soins à domicile et à des soins de longue durée. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions et contributions.

1.3 Programme de soins de santé et services de réinsertion
1.3.1 Réadaptation
1.3.2 Services de transition de carrière
1.3.3 Avantages pour soins de santé
1.3.4 Programme pour l'autonomie des anciens combattants
1.3.5 Soins intermédiaires et soins de longue durée
1.3.6 Hôpital Sainte-Anne

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1 100 616 904	1 100 616 904	1 082 826 508	1 069 900 758

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
1 443,0	1 437,0	1 437,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les anciens combattants et vétérans admissibles sont en mesure de rester chez eux et dans leur collectivité	Le pourcentage des anciens combattants et vétérans bénéficiant des services du Programme pour l'autonomie des anciens combattants qui restent chez eux	90 %	31 mars 2015
Les paiements relatifs aux prestations de soins de santé et d'avantages médicaux sont traités rapidement et efficacement de sorte à réduire le fardeau financier des bénéficiaires	Le pourcentage de paiements versés directement aux fournisseurs de services grâce à l'utilisation de la carte d'identité de santé d'ACC (réduisant des frais remboursable pour les vétérans)	70 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Santé mentale

Le Ministère, de concert avec le ministère de la Défense nationale, s'efforcera d'aborder et d'appuyer sur les vétérans et les familles et de leur offrir plus de soutien dans les secteurs de la santé mentale et de la prévention du suicide. Cela s'ajoute au dépistage, l'évaluation et l'intervention en situation de crise déjà amélioré pour les vétérans qui ont besoin d'aide, la formation du personnel de première ligne dans la sensibilisation et techniques d'intervention face au suicide, et une ligne téléphonique et service de counselling à court terme, disponible 24 heures sur 24.

Soutien aux vétérans en matière d'emploi

Le Ministère collaborera avec d'autres ministères de même qu'avec des partenaires du secteur privé et des organismes à but non lucratif pour mettre en œuvre des initiatives qui aideront les vétérans et les militaires des Forces armées canadiennes en transition vers la vie civile à décrocher un emploi dans les secteurs public et privé.

Soutien aux vétérans sans abri

ACC travaille en collaboration et en partenariat avec d'autres ministères, des organismes de vétérans et des organismes communautaires afin d'accroître la sensibilisation à l'égard des vétérans sans abris, d'identifier ces derniers et de veiller à ce qu'ils aient accès aux avantages, aux services et au soutien qui répondent à leurs besoins.

Contrat relatif au Système fédéral de traitement des demandes de soins de santé

En raison de l'attribution du contrat relatif au Système fédéral de traitement des demandes de soins de santé en 2014, des activités de préparation à la mise en œuvre visant à appuyer la transition seront menées jusqu'à ce que débute le contrat, soit le 1^{er} août 2015. Le nouveau système et ses services offriront des améliorations, notamment le règlement des demandes en ligne, des heures de service prolongées et un accès multimodes aux renseignements sur les demandes de remboursement et au service Web des fournisseurs de services.

Rationalisation des processus

Le personnel de première ligne (p. ex. gestionnaires de cas) aura des pouvoirs décisionnels pour plus des services requis dans les plans de réadaptation et d'assistance professionnelle.

ACC continuera de collaborer avec les fournisseurs de service pour améliorer le traitement des paiements.

Sous-programme 1.3.1 : Réadaptation

Description : Ce programme offre aux anciens combattants et vétérans admissibles un accès rapide aux services médicaux, psychosociaux, de réadaptation professionnelle et d'assistance professionnelle dont ils ont besoin pour surmonter les obstacles à la réinsertion associés aux problèmes de santé qui mettent fin à la carrière militaire ou qui découlent principalement du service. Les services de réadaptation ont pour but d'améliorer la santé et la capacité fonctionnelle, la participation et la réinsertion dans la collectivité et/ou la participation à l'emploi au civil. Le programme de réadaptation est exécuté dans le cadre d'un processus de gestion de cas, et les participants admissibles ont accès à des avantages et des services de réadaptation médicale et psychosociale offerts par des fournisseurs de services dans leurs collectivités. Les services de réadaptation professionnelle sont offerts par un entrepreneur national. Dans certaines circonstances, les survivants et les conjoints des vétérans admissibles peuvent être admissibles à recevoir des services de réadaptation et d'assistance professionnelle. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
29 644 690	35 108 756	37 515 756

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
28,5	28,3	28,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande au titre du Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle	Le pourcentage de décisions d'admissibilité au Programme de réadaptation rendues en 2 semaines	80 %	31 mars 2015
Les vétérans admissibles possèdent les connaissances, les compétences et les habiletés leur permettant d'atteindre leurs objectifs professionnels	Le pourcentage de bénéficiaires se disant « très bien préparés » ou « assez bien préparés » pour trouver un emploi convenable à la fin du programme	80 %	31 mars 2015

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
	Le pourcentage de bénéficiaires se disant « très bien préparés » ou « assez bien préparés » pour conserver un emploi convenable à la fin du programme	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Formation du personnel

Les gestionnaires de cas recevront une formation complète sur les plans de réadaptation destinés aux vétérans. Cela comprend davantage de formation sur le processus décisionnel qui leur a été délégué pour s'assurer qu'ils ont toutes les connaissances requises pour prendre des décisions, pour les consigner et pour les communiquer.

Conformité du programme

Un cadre de conformité et un plan de surveillance sont en train d'être élaborés relativement au programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle afin de s'assurer que ce dernier respecte systématiquement les lois, autorisations, politiques, normes et processus opérationnels applicables.

Sous-programme 1.3.2 : Services de transition de carrière

Description : Ce programme vise à appuyer la transition des vétérans et des survivants admissibles vers la vie civile, en leur offrant l'accès à des services qui les aideront à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour se préparer à obtenir un emploi civil convenable et à se doter d'un plan à cette fin. Anciens Combattants Canada remboursera les vétérans et les survivants admissibles jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à vie, taxes incluses, pour ces services. Ce programme a recouru au financement du paiement de transfert suivant : Services de transition de carrière.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1 171 972	1 151 439	1 157 689

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
7,1	7,1	7,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande de services de transition de carrière	Le pourcentage de décisions d'admissibilité aux services de transition de carrière rendues en 4 semaines	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Optimisation de la technologie

Le Ministère continuera d'améliorer la façon dont il utilise la technologie pour offrir ses programmes plus efficacement. Par exemple, les vétérans et les autres demandeurs pourront présenter leur demande de participation au programme de services de transition de carrière par voie électronique (y compris les documents à l'appui) grâce à *Mon dossier ACC*.

Surveillance du rendement

Une meilleure surveillance du rendement permettra de s'assurer du respect du délai standard de 4 semaines pour le traitement des décisions.

Sous-programme 1.3.3 : Avantages pour soins de santé

Description : En reconnaissance de leur service au Canada, ce programme fournit aux anciens combattants et aux vétérans, au personnel de réserve en service de catégorie A ou en service de catégorie B pour 180 jours ou moins dans les Forces armées canadiennes, aux civils et d'autres personnes admissibles l'accès à des avantages médicaux qui sont considérés comme la réponse convenable aux besoins de santé évalués. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
360 873 777	359 851 169	356 459 169

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
214,1	212,3	212,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les anciens combattants et vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'examen relative aux avantages pour soins de santé	Le pourcentage de décisions d'examen relatives aux avantages pour soins de santé rendues dans un délai de 12 semaines	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Amélioration des communications

Le Ministère communiquera clairement aux vétérans les raisons de ses décisions en matière d'avantages pour soins de santé. De plus, des ressources en ligne fourniront aux vétérans des renseignements sur les avantages auxquels ils ont droit.

Traitement accéléré des décisions

ACC veille à ce qu'il soit plus facile et plus rapide pour les vétérans ayant une invalidité grave d'obtenir une autorisation au titre des avantages pour soins de santé. Pour ce faire, ACC réduira l'exigence liée à une nouvelle autorisation pour des avantages ayant été approuvés dans le passé, simplifiera l'accès aux prothèses et aux orthèses, éliminera l'obligation de présenter des reçus pour des déplacements à des fins médicales et renforcera ses rapports avec les fournisseurs de service.

Sous-programme 1.3.4 : Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

Description : Ce programme accorde aux anciens combattants et aux vétérans, au personnel de réserve en service de catégorie A ou en service de catégorie B pour 180 jours ou moins dans les Forces armées canadiennes et aux civils admissibles, ainsi qu'à leurs survivants et principaux dispensateurs de soins, une aide financière pour leur permettre de recevoir des services à domicile et communautaires et des services de soutien qui répondent à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Ce soutien aide les bénéficiaires admissibles à demeurer en santé et autonomes dans leur propre résidence et au sein de leur collectivité. Les avantages et les services pouvant être financés comprennent les services de soins à domicile et les services de soins personnels (services d'entretien ménager, accès à des services de nutrition, services d'entretien du terrain, services de soins ambulatoires), des adaptations au domicile et des services de transport. Les survivants et les principaux dispensateurs de soins admissibles ont droit à des services d'entretien ménager ou à des services d'entretien du terrain dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Ce programme est financé grâce à des subventions et contributions.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
348 778 905	334 517 075	330 150 715

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
314,0	311,4	311,4

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les besoins des anciens combattants et vétérans admissibles aux soins à domicile sont satisfaits	Le pourcentage de bénéficiaires du PAAC qui dépendent sur le programme pour vivre de manière autonome chez eux	80 %	31 mars 2015
	Le pourcentage des anciens combattants et vétérans ou autres bénéficiaires indiquant que le PAAC répond à leurs besoins	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification**Rationalisation des processus**

Le Ministère continuera de mettre en œuvre son programme simplifié de versement de subventions à l'avance pour les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain offerts au titre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Les employés se verront accorder des pouvoirs accrus en matière de prise de décision pour les demandes du PAAC qui dépassent le taux minimal. Cette mesure permettra de réduire les paliers d'approbation multiples et de rendre des décisions plus rapidement.

Optimisation de la technologie

Le programme continuera d'améliorer l'utilisation de la technologie dans le but d'assurer une prestation de services plus efficace. En 2015, le nouveau contrat du Système fédéral de traitement des demandes de soins de santé permettra au Ministère de simplifier davantage ses activités liées à la prestation de programme et d'accroître sa capacité de surveiller les normes et les décisions de programme, ainsi que d'en assurer le suivi.

Sous-programme 1.3.5 : Soins intermédiaires et soins de longue durée

Description : Ce programme offre aux anciens combattants, aux vétérans des Forces armées canadiennes et à d'autres personnes admissibles qui requièrent le type de soins offerts dans un foyer de soins infirmiers pour répondre à leurs besoins. Le programme est exécuté conjointement avec les organismes provinciaux et les établissements de soins de longue durée, afin de soutenir les anciens combattants et d'autres personnes admissibles dans un cadre convenable de soins de longue durée. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et aux contributions.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
284 232 450	276 282 959	268 702 319

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
149,9	148,6	148,6

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les anciens combattants et vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de l'aide aux soins de longue durée	Le pourcentage de décisions en matière de soins de longue durée rendues en 10 semaines	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Rationalisation des processus

Dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants et du Programme de soins de longue durée, un processus intégré et normalisé à l'échelle nationale de demandes de soins de longue durée et de lettres de décision pour tous les vétérans qui présentent une demande de soins de longue durée sont actuellement mis en œuvre. Le personnel d'ACC aura les outils nécessaires pour veiller à ce que les vétérans reçoivent des décisions en temps opportun grâce à un processus de demande simplifié.

Optimisation de la technologie

Les projets de courrier centralisé et de numérisation aideront ACC à respecter la norme de service de dix semaines pour ce qui est du traitement des décisions.

Amélioration des communications

ACC continuera de mettre à jour son site Web et de s'assurer que les vétérans ont accès à des renseignements à jour sur les soins de longue durée.

Sous-programme 1.3.6 : Hôpital Sainte-Anne

Description : L'Hôpital Sainte-Anne offre du soutien aux anciens combattants, aux vétérans et membres des Forces armées canadiennes et aux civils admissibles pour répondre à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. L'Hôpital offre aux anciens combattants, aux vétérans et aux civils admissibles des soins de longue durée et des services de relève de grande qualité, ainsi qu'un large éventail de programmes. Grâce à son Centre de jour, l'Hôpital est en mesure d'offrir des services de soutien aux personnes qui habitent encore dans leur collectivité et, par l'entremise du Centre Sainte-Anne, il offre des services de santé mentale aux anciens combattants, aux vétérans et aux membres des Forces armées canadiennes. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
75 915 110	75 915 110	75 915 110

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
729,3	729,3	729,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les anciens combattants admissibles reçoivent des soins de longue durée et des services de soutien	Le pourcentage de patients indiquant qu'ils sont très satisfaits ou satisfaits dans le cadre du questionnaire sur la satisfaction (pointage global)	80 %	31 mars 2015
	Taux de plaintes par 1 000 patients par jour	0,67	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Le gouvernement du Canada négocie le transfert de l'Hôpital Sainte-Anne avec le gouvernement du Québec. En collaborant avec ses partenaires, le Ministère assurera une transition sans heurts. Les vétérans continueront d'avoir l'accès prioritaire à des soins et des services de haute qualité, ainsi que les intérêts des employés de l'Hôpital et les langues officielles continueront d'être des considérations clés. Le niveau de soins offerts aux vétérans et le choix de langue officielle ne sera en aucun cas compromis.

Résultat stratégique 2

Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance

Programme 2.1 : Programme Le Canada se souvient

Description : Les anciens combattants canadiens, vétérans et ceux qui sont morts pendant le service ont grandement contribué au développement du Canada. En vertu du Décret C.P. 1965-688, ce programme veille à ce que les anciens combattants et ceux qui sont morts pendant le service soient honorés et à ce que le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices soit préservé. Les activités du Canada se souvient favorisent l'atteinte des résultats suivants : les Canadiens sont informés au sujet des efforts des anciens combattants et de ceux qui sont morts pendant le service; les jalons importants militaires sont reconnus publiquement de même que les anciens combattants canadiens qui y ont pris part; les collectivités et d'autres groupes organisent des activités de commémoration; les monuments érigés à la mémoire des anciens combattants sont préservés pour toujours au nom des Canadiens; les successions des anciens combattants obtiennent une aide pour couvrir les frais de funérailles et d'inhumation. En favorisant la fierté à l'égard de notre histoire militaire commune, en célébrant les contributions et les sacrifices des anciens combattants et en préservant les symboles qui glorifient leur courage, le gouvernement du Canada contribue à souligner la richesse de la culture et du patrimoine de notre pays. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement, des subventions et des contributions.



Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
50 034 622	50 034 622	43 112 623	42 700 623

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
121,0	121,0	121,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les anciens combattants et vétérans canadiens et ceux qui sont morts pendant le service sont honorés et le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices est préservé	Le nombre de Canadiens ayant participé à la commémoration, lors des cérémonies nationales du jour du Souvenir à Ottawa, et sur la page Facebook d'ACC entourant de la Semaine des vétérans (du 21 octobre au 13 novembre)	140 000	31 mars 2015

Faits saillants de la planification**Programme de commémoration**

L'an 2014 marque le début d'une période de commémoration importante (2014-2020) durant laquelle les Canadiens célébreront le centenaire de la Première Guerre mondiale et le 75^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale. En plus de ce qui est prévu au programme pour ces importants anniversaires, ACC mettra l'accent sur la Semaine des vétérans (du 5 au 11 novembre) et sur d'autres initiatives notamment celles qui suit :

- réinauguration du Monument commémoratif de guerre;
- création d'autels permanents pour les *Livres du Souvenir* dans la Chapelle du Souvenir (Tour de la Paix sur la Colline du Parlement);
- le nouveau centre d'accueil permanent au Monument national du Canada à Vimy, en France.

Partenariats

ACC établira de nouveaux partenariats et s'appuiera sur les partenariats existants pour étendre la portée de son programme de commémoration.

Optimisation de la technologie

Le Ministère continuera d'utiliser la technologie et les médias sociaux (p. ex. Facebook, YouTube) pour faire participer les Canadiens, particulièrement les jeunes, aux activités commémoratives.

Sous-programme 2.1.1 : Éducation et sensibilisation du public

Description : Les connaissances du public sont une composante essentielle du volet visant à rendre hommage et à préserver le souvenir des réalisations et des sacrifices des anciens combattants du Canada et de ceux qui sont morts pendant le service. Ce programme aide à accroître les connaissances du public grâce à l'élaboration et à la distribution de ressources axées sur l'histoire militaire canadienne et du souvenir, ainsi que des produits promotionnels, telles des affiches et des épinglettes. Des ressources d'apprentissage sont distribuées gratuitement, des outils multimédias et interactifs sont mis à la disposition du public sur le site Web Le Canada se souvient, et des outils médiatiques et sociaux sont utilisés pour atteindre un plus vaste auditoire. L'accroissement des connaissances et de la sensibilisation du public est également favorisé en appuyant le programme Rencontres du Canada de l'Institut Historica-Dominion, en offrant aux visiteurs des visites guidées des lieux commémoratifs en Europe, et en appuyant les visites offertes en été par des guides-interprètes aux visiteurs du Monument commémoratif de guerre du Canada et de la Tombe du soldat inconnu. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
9 445 894	5 150 494	5 317 934

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
33,9	33,9	33,9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens et les jeunes ont une meilleure connaissance et compréhension des sacrifices et des réalisations des anciens combattants canadiens et de ceux qui sont morts en service	Le pourcentage d'enseignants utilisant les ressources éducatives d'ACC et indiquant que les jeunes ont une meilleure connaissance et compréhension des sacrifices et des réalisations des anciens combattants canadiens et de ceux qui sont morts en service	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Centre d'accueil permanent du Monument commémoratif du Canada à Vimy

ACC collaborera avec ses partenaires pour concevoir et planifier la construction d'un centre d'accueil permanent au Monument commémoratif du Canada à Vimy, en France. Le nouveau centre sera inauguré en 2017, de sorte à coïncider avec le centenaire de la bataille de la crête de Vimy.

Ressources d'apprentissage

ACC élaborera et distribuera des documents d'information publics et des ressources d'apprentissage aux Canadiens, notamment les jeunes et les enseignants, pour appuyer les activités commémoratives liées aux jalons importants de 2014-2015, comme le centenaire de la Première Guerre mondiale et le 75^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale et la fin de la mission canadienne en Afghanistan.

Comme pour les années passées, ACC continuera d'offrir du matériel relatif à la Semaine des vétérans, d'appuyer la semaine thématique « Le Canada se souvient » du groupe Rencontres du Canada et de constituer la vidéothèque « Des héros se racontent ».

Sous-programme 2.1.2 : Cérémonies et activités

Description : ACC organise des cérémonies et des activités, tant au Canada qu'à l'étranger, afin de rappeler aux Canadiens l'héritage que nous ont laissé ceux et celles qui ont servi le Canada, et en démontrant le leadership du Canada en ce qui a trait à la reconnaissance de leur service. ACC collabore étroitement avec le secteur bénévole, les organismes quasi gouvernementaux et les organisations internationales, y compris les institutions gouvernementales étrangères, régionales et locales pour organiser des activités commémoratives, dont la Semaine des anciens combattants et les activités organisées pour souligner les jalons militaires importants et visant à rendre hommage à ceux et celles qui ont consenti le sacrifice ultime. ACC offre une aide pour les cérémonies d'inhumation lorsque les restes de soldats canadiens de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale sont découverts. Des médailles des guerres mondiales et de la guerre de Corée sont accordées afin de reconnaître les anciens combattants, et des mentions élogieuses du ministre des Anciens Combattants sont décernées. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et au financement du paiement de transfert suivant : Association des anciens combattants canadiens du Royaume-Uni.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
5 601 491	5 297 651	5 469 875

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
34,8	34,8	34,8

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans, ceux qui sont morts en service, et les principaux faits d'armes du Canada sont reconnus publiquement à l'échelle régionale, nationale et internationale	Le nombre de cérémonies et d'activités commémoratives tenues à l'échelle régionale, nationale et internationale pour marquer les principaux faits d'armes du Canada	800	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Cérémonies et activités commémoratives

Le Monument commémoratif de guerre du Canada sera de nouveau dédié à la mémoire de tous ceux et celles qui ont servi.

ACC dirigera et appuiera les cérémonies et activités organisées au Canada et à l'étranger en vue de reconnaître les morts de la guerre et les anciens combattants et vétérans du Canada et de leur rendre hommage. Ces cérémonies et activités souligneront, entre autres, le centenaire de la Première Guerre mondiale, le 75^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale et le 70^e anniversaire du jour J, de la bataille de Normandie et de la campagne d'Italie, de même que la fin de la mission canadienne en Afghanistan. Des activités à l'étranger seront organisées pour permettre aux vétérans et aux Canadiens de visiter les champs de bataille à l'étranger et de rendre hommage à tous ceux qui ont fait le sacrifice ultime.

Le Ministère enverra un contingent de militaires des Forces armées canadiennes à l'étranger pour représenter le Canada aux activités de la fête nationale française commémorant la prise de la Bastille, qui se tiendront à Paris, en France, au mois de juillet 2014. Cela symbolisera ainsi la coopération entre le Canada et la France en partageant leurs souvenirs communs des conflits du 20^e siècle.

Participation aux activités commémoratives

ACC a pour objectif d'accroître la participation de tous les Canadiens aux activités commémoratives, particulièrement les jeunes, en 2014. Pour ce faire, il utilisera les ressources d'apprentissage et les activités communautaires.

Sous-programme 2.1.3 : Partenariats et ententes de collaboration

Description : ACC établit des partenariats avec divers ministères, organismes sans but lucratif et entreprises, établissements d'enseignement, gouvernements provinciaux et administrations municipales, de même qu'avec des personnes morales qui partagent des responsabilités et des objectifs commémoratifs communs. Ces ententes de soutien mutuel permettent à ACC d'accroître sa présence à l'échelle nationale et internationale, ainsi que dans des collectivités de partout au Canada (p. ex., Les Amis de Vimy, en France, et le ministère de la Défense nationale, au Canada). ACC accorde une aide financière pour des projets commémoratifs par l'intermédiaire du Fonds de partenariat d'action communautaire, du Programme de restauration de cénotaphes et de monuments et du Programme d'aide à l'édification de monuments commémoratifs dans les collectivités. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et au financement des paiements de transfert suivants : Contributions dans le cadre du Programme de partenariat pour la commémoration, Subventions dans le cadre du Programme de partenariat pour la commémoration et Contributions au Programme d'aide à l'édification de monuments commémoratifs dans les collectivités.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
4 795 621	4 519 386	3 967 432

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
9,3	9,3	9,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens ont plus de possibilités de participer aux activités commémoratives	Le nombre de possibilités permettant aux Canadiens de participer à des activités commémoratives	225 ⁴	31 mars 2015

⁴ Des ententes de financement pour des projets commémoratifs par l'intermédiaire du Fonds de partenariat d'action communautaire, du Programme de restauration de cénotaphes et de monuments et du Programme d'aide à l'édification de monuments commémoratifs dans les collectivités.

Faits saillants de la planification

Soutien de la commémoration

Afin d'améliorer la gestion du Programme de partenariat pour la commémoration et de réduire les formalités administratives pour les bénéficiaires et le Ministère, ACC mettra en place des améliorations telles le versement de paiements sous la forme de subventions, en plus des contributions. Ces mesures permettront à ACC d'appuyer la période commémorative intense qui s'annonce (2014–2020).

Sous-programme 2.1.4 : Entretien des monuments commémoratifs et des cimetières

Description : Ce programme vise à perpétuer le souvenir des Canadiens qui ont servi leur pays en temps de guerre et en temps de paix, en préservant pour toujours les symboles érigés à leur mémoire. Cela comprend la responsabilité de l'entretien des 14 monuments commémoratifs des deux guerres mondiales situés en Europe, de pierres tombales de partout dans le monde et de deux cimetières ministériels au Canada. Les monuments commémoratifs de guerre et les sépultures de plus de 110 000 morts de la guerre en Europe sont entretenus avec la collaboration de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth. Une subvention annuelle est également versée pour l'entretien des tombes des soldats canadiens morts à la guerre qui sont inhumés en Corée. Deux éléments commémoratifs uniques qui rendent hommage aux femmes et aux hommes qui sont morts en servant le Canada, soit le Mémorial virtuel de guerre du Canada et les Livres du Souvenir, sont également entretenus dans le cadre de ce programme. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et au financement des paiements de transfert suivants : Commission des sépultures de guerre du Commonwealth et Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
18 046 972	16 940 383	17 142 507

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
40,9	40,9	40,9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les monuments commémoratifs, les stèles funéraires et les cimetières sous la responsabilité d'ACC sont entretenus selon les normes de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth et du Manuel d'entretien technique national, pour le compte des Canadiens	Le nombre de stèles funéraires entretenues d'après les normes du Manuel d'entretien technique national d'ACC	7 000	31 mars 2015
	Le pourcentage de travaux effectués sur les monuments commémoratifs outre-mer, d'après les normes de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth établies dans l'entente de service annuelle avec le fournisseur	85 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Entretien des monuments commémoratifs, des cimetières et des pierres tombales

ACC continuera d'entretenir et de préserver ses monuments commémoratifs, cimetières et pierres tombales, tant au Canada qu'à l'étranger.

Il continuera également de collaborer avec les intervenants en ce qui concerne son rôle dans le soin et l'entretien des monuments commémoratifs et des lieux de sépulture.

Sous-programme 2.1.5 : Programme de funérailles et d'inhumation

Description : Ce programme vise à accorder une aide financière au titre des dépenses relatives aux funérailles, à l'inhumation et aux pierres tombales des anciens combattants admissibles, en reconnaissance des services rendus au Canada. En vertu du *Règlement de 2005 sur les sépultures des anciens combattants*, l'aide financière est accessible aux anciens combattants décédés au service admissible, lorsque la cause du décès est liée au service militaire ou lorsque la succession n'a pas les fonds nécessaires à la tenue de funérailles, à des services d'inhumation et à des pierres tombales convenables. Le Programme de funérailles et d'inhumation est administré par le Fonds du Souvenir, une organisation indépendante à but non lucratif, au nom d'Anciens Combattants Canada. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et au financement du paiement de transfert suivant : Fonds du souvenir.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
12 144 644	11 204 709	10 802 875

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
2,1	2,1	2,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Du soutien financier est offert aux anciens combattants admissibles relativement aux dépenses de funérailles et d'inhumation	Unités de temps en pourcentage consacrées au processus de décision et au traitement des paiements des prestations de services funéraires et d'inhumation à la suite d'une évaluation des moyens financiers, d'après la norme établie de 30 jours civils	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Parmi les améliorations effectuées en 2013-2014, mentionnons notamment le financement des funérailles dont la somme a plus que doublé (passant de 3 600 \$ à 7 386 \$) et l'assouplissement des critères liés aux dépenses admissibles. Le Ministère continuera de travailler avec des intervenants pour mieux faire connaître ces changements.

Le Ministère continuera de couvrir les frais d'inhumation pour les vétérans admissibles qui ont droit au programme.

ACC surveillera le Programme de funérailles et d'inhumation afin de déterminer si d'autres améliorations doivent y être apportées.

Résultat stratégique 3

Les droits des anciens combattants relativement aux services et aux avantages qui satisfont à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants

Programme 3.1 : Bureau de l'ombudsman des vétérans

Description : Dans le cadre de ce programme, le Bureau de l'ombudsman des vétérans offre la possibilité d'une revue indépendante et impartiale des plaintes soumises par les anciens combattants et d'autres personnes, c'est-à-dire les anciens combattants ayant servi en temps de guerre, les vétérans et les membres des Forces armées canadiennes (force régulière et de réserve), les membres actifs et à la retraite de la Gendarmerie royale du Canada, les conjoints et les conjoints de fait, les survivants et les principaux dispensateurs de soins, les autres personnes à charge et les membres de la famille admissibles, ainsi que d'autres personnes admissibles et des représentants des groupes susmentionnés. Il préconise un traitement juste et équitable des personnes pour ce qui est de l'accès aux services, aux programmes et aux avantages offerts par Anciens Combattants Canada. À cette fin, il leur fournit des renseignements et une orientation afin de faciliter leur accès aux programmes et aux services; examine et règle les plaintes relatives à la Déclaration des droits des anciens combattants et aux décisions sur les prestations et services qui ne peuvent être portées en appel devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel); examine les questions d'ordre systémique reliées au Tribunal des anciens combattants (révision et appel); cerne et examine les questions nouvelles et d'ordre systémique liées aux programmes et aux services fournis ou administrés par le Ministère; et fournit des renseignements et des recommandations au ministre en lien avec ces questions. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

3.1
Bureau de l'ombudsman des
vétérans

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
5 790 009	5 790 009	5 790 009	5 790 009

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
38,0	38,0	38,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les besoins des anciens combattants et vétérans et des autres individus sont comblés grâce aux programmes et services d'ACC	Le pourcentage des problèmes qui sont soulevés par des anciens combattants et vétérans et d'autres individus et qui sont pris en charge par le BOV	80 %	31 mars 2015
	Le pourcentage des recommandations qui sont formulées par le BOV et qui sont acceptées par ACC	80 %	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Le Bureau de l'ombudsman des vétérans continuera d'offrir une aide directe grâce à des activités d'intervention précoce de sorte que la résolution des plaintes, le traitement des demandes de renseignements et les aiguillages soient rapides et appropriés.

Le BOV mettra l'accent sur l'étude des enjeux émergents, sur l'examen des enjeux systémiques et la production de rapports connexes en ce qui a trait aux programmes d'ACC, tout en évaluant la résolution des problèmes complexes des vétérans et en contribuant à leur résolution.

Le BOV assurera le maintien d'initiatives de consultation publique (incluant des approches en ligne, des assemblées publiques locales et des discussions) visant à favoriser l'engagement des vétérans, de leurs familles et de toute autre personne qui reçoit des services d'ACC, de sorte à être en meilleure mesure de cerner les sujets de préoccupation et les priorités nouvelles, et d'en informer tous les vétérans et les autres personnes concernées.

Le BOV continuera d'utiliser les forums de discussion dans les médias sociaux (Facebook, Twitter, blogues, etc.) à titre d'instrument permettant de tenir des discussions et de renseigner les vétérans, leurs familles, la GRC et la population canadienne sur les questions qui touchent les vétérans.

Pour favoriser davantage le mieux-être de tous les vétérans, le BOV continuera de travailler avec le Conseil consultatif de l'ombudsman des vétérans.

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
66 079 710	66 079 710	64 546 771	64 252 005

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
611,0	581,0	581,0

Faits saillants de la planification

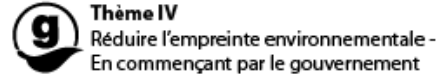
Prestation des services internes

Le Ministère continue de mettre en œuvre un modèle modernisé de prestation des services internes qui réduira les chevauchements et accroîtra son efficacité dans l'ensemble. Voici les principales activités du modèle :

- Continuer d'harmoniser les services internes avec l'initiative de normalisation des systèmes et services de soutien du gouvernement du Canada, en s'appuyant sur les initiatives de technologie de l'information et de gestion de l'information déjà en place;
- Avoir une longueur d'avance sur le plan de la transformation des finances en devenant un utilisateur précoce du système financier de base du GC;
- Transformer, dans la mesure du possible, les processus des Finances et des Ressources humaines (RH) en des transactions automatisées, à l'intérieur d'un cadre solide de contrôle de la gestion;
- Renforcer les pratiques de prévision et d'établissement des coûts, tout en maintenant la fonction d'attestation du directeur des finances, et indiquer l'incidence financière des principales décisions du Ministère;

- Accroître les services consultatifs stratégiques en matière de finances et de RH pour s'assurer d'utiliser les ressources de façon efficace, efficiente et économique.

Stratégie fédérale de développement durable



ACC participe à la Stratégie fédérale de développement durable de 2013-2016 et contribue à l'atteinte des objectifs du Thème IV (Écologisation des opérations gouvernementales) par l'intermédiaire du Programme des Services internes.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les activités d'ACC en consultant le [tableau de renseignements supplémentaires « Écologisation des opérations gouvernementales »](#)^{xvi}.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats d'Anciens Combattants Canada. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établis sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé sur [le site web d'Anciens Combattants Canada](#)^{xvii}.

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (en millions de dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	3 619,5	3 616,3	(3,2)
Total des revenus			0
Coût de fonctionnement net	3 619,5	3 616,3	(3,2)

Le coût net estimatif des opérations se chiffre à 3 616,3 M\$ pour 2014-2015. Environ 91 % des dépenses prévues pour 2014-2015 sont versées directement aux personnes qu'ACC sert ou en leur nom sous forme d'indemnités, de soutien financier, de soins de santé et d'activités de commémoration.

Veillez visiter le site Web du Ministère pour obtenir des renseignements détaillés sur les [États financiers](#)^{xviii} d'Anciens Combattants Canada.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires listés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015 sont affichés sur le [site web d'Anciens Combattants Canada](#)^{xix}.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;
- Écologisation des opérations gouvernementales;
- Vérifications internes et évaluations à venir pour les trois prochains exercices.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*^{xx}. Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV: Coordonnées de l'organisation

Anciens Combattants Canada

161, rue Grafton
C.P. 7700
Charlottetown PE C1A 8M9

Sans frais : **1-866-522-2022**

www.veterans.gc.ca

Ombudsman des vétérans

134, rue Kent
C.P. 66
Charlottetown PE C1A 7K2

Sans frais : **1-877-330-4343**

www.ombudsman-veterans.gc.ca

Notes de fin de document

- i. *Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>
- ii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F>
- iii. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F>
- iv. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- v. *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/V-1/index.html>
- vi. *Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-16.8/>
- vii. *Loi sur les pensions*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-6/index.html>
- viii. Déclaration des droits des anciens combattants, <http://www.ombudsman-veterans.gc.ca/rights-droits-fra.cfm>
- ix. *Loi sur l'accès à l'information*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>
- x. *Loi sur la protection des renseignements personnels*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/>
- xi. Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- xii. Budget principal des dépenses 2014-2015, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>
- xiii. Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2013-2016, <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1>
- xiv. Site Internet ministériel, <http://www.veterans.gc.ca/fra/about-us/reports/sustainable-development-strategy>
- xv. Stratégie fédérale de développement durable, <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/Default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1>
- xvi. Tableau de renseignements supplémentaires « Écologisation des opérations gouvernementales », <http://www.veterans.gc.ca/fra/about-us/reports/report-on-plans-and-priorities/2014-2015/supplementary-tables/ggo-eog>
- xvii. Les états financiers prospectifs, <http://www.veterans.gc.ca/fra/about-us/reports/future-oriented-financial-statements>
- xviii. États financiers, <http://www.veterans.gc.ca/fra/about-us/reports/departmental-financial-statements>
- xix. Les tableaux de renseignements supplémentaires, <http://www.veterans.gc.ca/fra/about-us/reports/report-on-plans-and-priorities/2014-2015>
- xx. Dépenses fiscales du Gouvernement du Canada, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>